

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le **15 JAN. 2019**

Note

à

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
des greffes des services judiciaires
Madame la sous-directrice des ressources humaines et
des relations sociales de l'administration pénitentiaire
Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales
de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame la cheffe du département du pilotage des emplois et des compétences et du soutien de
proximité du secrétariat général par intérim
Monsieur le chef du département des ressources humaines et budgétaires
de la grande Chancellerie de la Légion d'honneur
Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : examen professionnel pour l'accès au 2ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2020.

Annexes : notice d'inscription + fiche d'inscription

Un examen professionnel pour l'accès au 2ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2020 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du jeudi 1^{er} février 2019 au lundi 04 mars 2019 (23h59), heure de Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 25-I-1^o du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat, peuvent se porter candidats les secrétaires administratifs ayant au moins atteint le 4ème échelon du premier grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de

catégorie B ou de même niveau. Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2020.

Les lauréats seront nommés à partir du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, en fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

Cet examen professionnel comporte **une épreuve écrite unique d'admission** consistant :

- à partir d'un dossier à caractère administratif, en la réponse à plusieurs questions appelant un court développement, destinées à évaluer la capacité de compréhension, d'analyse et d'expression des candidats. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures).

L'épreuve écrite aura lieu au 1^{er} semestre 2019 dans des centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer, (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

L'épreuve est notée de 0 à 20.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

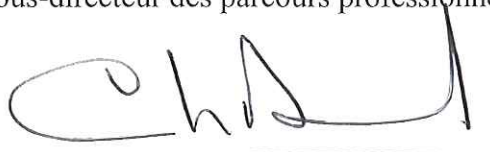
Les pré-inscriptions s'effectueront par voie télématique sur le portail intranet du secrétariat général ou sur le site internet du ministère de la justice, à compter du jeudi 1^{er} février 2019. La date de fin de saisie des inscriptions sur le site intranet et internet est fixée au lundi 04 mars 2019, à 23h59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En complément de la pré-inscription par voie télématique, **chaque candidat** devra retourner **par voie électronique**, jusqu'au lundi 04 mars 2019, 23h59 heure de Paris, la fiche d'inscription dûment complétée et **validée par son service des ressources humaines** **à :**

concours-sg-b@justice.gouv.fr

Dès réception de cette note, je vous serai obligé de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité ainsi qu'à ceux en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL